

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois

le : Trente Mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame WANIART Anne-Marie, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 Mars 2023

PRESENTS : MM MARTIN Agnès, MATTON François, SILVE Didier, VARINOT Siriane, DIGNAC Elisabeth, MURET Philippe, VOTA Serge, BERNE Hervé, BRUNET Sylvie, REYNAUD Patrice, BEC Florence, JERIBI Karim, HERMELIN Grégory, CASCANT Mélanie, PESCH Solène.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	23
présents	16
votants	23

Absents ayant donné pouvoir :

*Madame VILLETTE Séverine à Madame MARTIN Agnès,
Madame MARCELLINO Anne-Marie à Madame WANIART Anne Marie,*

*Madame SIMONI Chantal à Madame DIGNAC Elisabeth,
Madame FUCHS Caroline à Monsieur HERMELIN Grégory,
Monsieur MARQUES Florian à Madame BRUNET Sylvie,
Monsieur AMSTER Anthony à Monsieur VOTA Serge,
Monsieur BRUNO Sébastien à Madame PESCH Solène.*

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le : - 4 AVR. 2023
et de la publication sur le site internet
le : - 4 AVR. 2023

Secrétaire de séance : Monsieur MURET Philippe.

N° 23/32

OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE SCHEMAS COMMUNAUX POUR LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE LES INCENDIES (DECI)

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, expose :

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST) propose de constituer un groupement de commandes pour les communes souhaitant réaliser leur schéma communal pour la Défense extérieure contre les incendies et la remise à jour du modèle hydraulique du réseau de production et de distribution d'eau potable.

Les principaux objectifs sont :

- fournir une expertise technique et stratégique lors de l'élaboration du schéma communal de défense extérieure contre les incendies et lors de la programmation de travaux pluriannuelle,
- fournir une expertise réglementaire et juridique aux communes.

Le groupement de commande comprend deux types de prestations intellectuelles :

1. La mise à jour et l'adaptation du modèle hydraulique du réseau de production et de distribution d'eau de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Ce modèle, qui date de 2017, n'a pas été régulièrement mis à jour.

Par ailleurs, l'utilisation régulière de ce fichier a mis en évidence la nécessité d'apporter des améliorations afin d'optimiser son efficacité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n° 2023/32 DU 30 MARS 2023 (SUITE)

Il est également souhaité d'avoir davantage de fonctionnalités et notamment de coupler le logiciel avec un système d'information géographique afin d'avoir des rendus plus explicites et plus faciles à interpréter.

Ce modèle est un outil nécessaire et indispensable pour permettre au service du Pôle Eau de la CCGST d'étudier les implantations de poteaux incendies et leurs conditions de raccordement sur le réseau d'eau potable.

Cette assistance technique de la part de la CCGST est en particulier une aide importante à la décision des services urbanistes des communes pour l'instruction des dossiers de permis de construire.

2. La réalisation du schéma communal de la DECI.

La constitution d'un groupement de commandes implique la signature par ses membres d'une convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement et désignant le coordonnateur (CCGST) ayant en charge de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal la constitution d'un groupement de commande afin de passer conjointement un marché, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique.

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, en qualité de maître d'ouvrage, est désignée comme coordonnateur du groupement, et est chargée à ce titre de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de choix d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres du groupement.

Le projet de convention annexé à la présente délibération définit les règles de fonctionnement du groupement qui comprendra la commune de Cogolin, la commune de Grimaud, la commune du Plan-de-la-Tour, la commune du Rayol-Canadel-sur-Mer, la commune de la Garde Freinet et la commune de Saint-Tropez.

Chaque membre du groupement suit, pour son propre compte, l'exécution du contrat pour la partie qui le concerne et assure le paiement des prestations correspondantes.

L'objet de cette délibération est d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'un schéma hydraulique et de schémas communaux de la défense extérieure contre l'incendie et à solliciter toutes les subventions d'investissement qui peuvent l'être.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-099 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le projet de convention, ci-annexé ;

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS n° 2023/32 DU 30 MARS 2023 (SUITE)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commande pour la réalisation de schémas DECI,
- **DESIGNE** la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez comme coordonnateur du groupement de commande,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter pour cette opération les subventions d'investissement aussi élevées que possible auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de tout autre partenaire financier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Copie conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance le 30 Mars 2023

Le Maire,

Anne-Marie WANIART





CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Réalisation de schémas communaux de Défense Extérieur Contre les Incendies

Entre :

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez représentée par son président, Monsieur Vincent Morisse, dûment autorisé par délibération du bureau communautaire n° _____

et

La commune de Cogolin représentée par son maire, Monsieur Marc Etienne Lansade ou son représentant dûment autorisé par délibération n° _____

et

La commune de Gassin représentée par son maire, Madame Anne-Marie Waniart ou son représentant dûment autorisé par délibération n° _____

et

La commune de Grimaud représentée par son maire, Monsieur Alain Benedetto ou son représentant dûment autorisé par délibération n° _____

et

La commune de la Môle représentée par sa maire, Madame Sophie Bardollet ou son représentant dûment autorisé par délibération n° _____

La commune du Plan-de-la-Tour représentée par son maire, Monsieur Laurent Giubergia ou son représentant dûment autorisé par délibération n° _____

et

La commune de Rayol-Canadel-sur-Mer représentée par son maire, Monsieur Jean Plenat ou son représentant dûment autorisé par délibération n° _____

et

La commune de la Garde Freinet représentée par son maire, Monsieur Thomas Dombry ou son représentant dûment autorisé par délibération n° _____

et